

# TRIAL

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 TRIAL



Moto-Club : C3692 - TRIAL CLUB DU LARZAC

E-Mail : [trial-club.du.larzac@orange.fr](mailto:trial-club.du.larzac@orange.fr)

Téléphone : 07 70 26 19 28

Organisateur technique : 064575 - M BERNAT THIERRY et 077099 - M ANGLADE BERNARD

N° d'épreuve FFM : 323

Date : 10 septembre 2023

Lieu : Lapanouse de Cernon (12)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Trial Occitanie 2023 est disponible sur [www.lmoc.fr/reglement-trial-2023/](http://www.lmoc.fr/reglement-trial-2023/)

Type de manifestation :  Trial Outdoor  Trial Indoor  Trial Urbain

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course ----- 306599 - M CHAMPION GUILLAUME ----- Désignation LMOG  
Arbitre ----- 025560 - M BRUNEAU ALAIN ----- Désignation LMOG  
Commissaire technique responsable ----- 254247 - M POUJNET JEAN-CLAUDE ----- Désignation LMOG

### ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Voir le règlement complet sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr)

Aucune licence une manifestation ne sera délivrée sur place. La licence doit être demandée à la FFM au plus tard 72h avant la manifestation sur : <https://licence.ffmoto.net/>

CATEGORIE	DESCRIPTION
<b>Expert</b> 32€ hors majoration	Age ----- à partir de 10 ans (licences de compétition / LJ) Parcours ----- 3 tours de 10 zones
<b>S1 / Open / S2 / S3+</b> 32€ hors majoration	Age ----- à partir de 7 ans (licences de compétition / LJ) Parcours ----- 3 tours de 10 zones
<b>S3 / S4 / S4+</b> 32€ hors majoration	Age ----- à partir de 7 ans (licences de compétition / LJ) Parcours ----- 2 ou 3 tours de 10 zones
<b>Rencontre Trial Educatif - TRE1</b> 20€ hors majoration	Age ----- de 7 à 15 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours ----- 3 tours de 6 zones éducatives
<b>Rencontre Trial Educatif - TRE2</b> 20€ hors majoration	Age ----- de 7 à 12 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours ----- 3 tours de 6 zones éducatives
<b>Rencontre Trial Educatif - TRE3</b> 20€ hors majoration	Age ----- de 6 à 12 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours ----- 3 tours de 6 zones éducatives
<b>Rencontre Trial Educatif - TRE4</b> 20€ hors majoration	Age ----- de 6 à 8 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours ----- 3 tours de 6 zones éducatives

\*Les pilotes licenciés ETR-ETJ-NET ne sont pas classés.

#### TF2 – TROPHÉE FEDERAL DE TRIAL VINTAGE :

Une catégorie motos anciennes est prévue sur l'épreuve et comptera pour le Trophée Fédéral de Trial Vintage :

OUI  NON

#### LES CYLINDREES SERONT CONFORMES A L'ARTICLE 7 DES RTS TRIAL :

6-10 ans : 80cc maximum  
11-14 : 125cc maximum  
15 ans et plus : cylindrée libre





**HORAIRES PREVISIONNELS\***

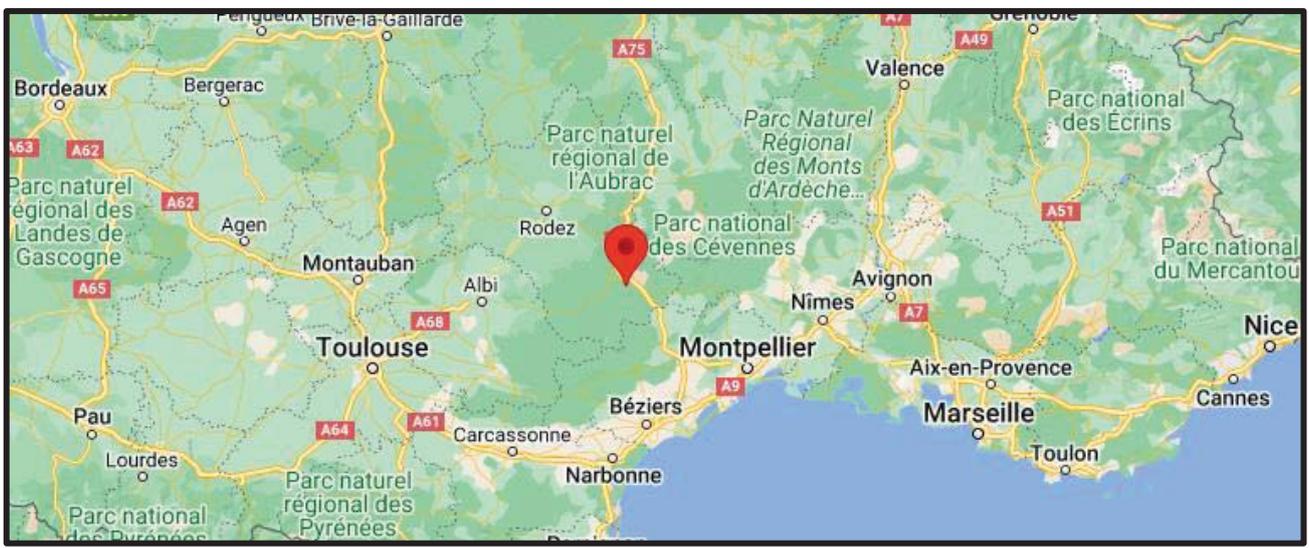
*\*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve*

**Dimanche 10 septembre 2023**

8h00 – 11h00----- Contrôles administratifs  
8h00 – 11h00----- Contrôles techniques  
9h00----- Premier départ  
17h30 ----- Arrivée  
18h00 ----- Remise des prix  
20h00 ----- Fin de la manifestation



SITUATION GEOGRAPHIQUE





## Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**TRIAL CLUB DU LARZAC  
MAIRIE - 19 RUE DE LA MAIRIE - 12230 LAPANOUSE DE CERNON**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11052694504-2023-02763** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **TRIAL LAPANOUSE DE CERNON** se déroulant à **LAPANOUSE DE CERNON** du **10/09/2023** au **10/09/2023**.

Cette attestation est valable du **10/09/2023** à **8:00** au **10/09/2023** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **LA DEFENSE**, le **18 avril 2023**

Pour l'assureur par délégation,



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

*(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement*

*(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme*